

Négociations avec le Conseil du Trésor 2018 : Revendications salariales des SV

Voici les revendications salariales du groupe SV en ordre chronologique :

1^{re} année (5 août 2018)

1. **Restructuration de la grille salariale** : Assurer l'uniformité en ajoutant trois échelons de 5 % chacun pour tous les niveaux de chaque classification (excepté les FR).
2. **Rajustements au marché spécifiques au groupe** allant de 12,9 % à 55,7 % pour éliminer l'écart salarial entre les postes du secteur public et les comparateurs dans le secteur privé.
3. **Augmentation économique de 3,75 %**
4. **Plusieurs indemnités courantes** seront majorées (à compter de la date de signature de la convention collective).

2^e année (5 août 2019)

Augmentation économique de 3,75 %

3^e année (5 août 2020)

Augmentation économique de 3,75 %

Comparaison des salaires

Lors de la dernière ronde, une **étude de comparabilité de la rémunération** a été menée par le cabinet de recherche HayGroup (HG). Le rapport contenait des données recueillies sur 17 postes correspondant aux postes du groupe SV. Afin que l'étude soit aussi actuelle que possible, le syndicat a mis les données à jour. Les résultats ont confirmé qu'en 2018, un écart de **24,3 %** subsiste entre la rémunération du groupe SV et celle offerte par d'autres employeurs pour des postes semblables.

Détermination des rajustements au marché

Considérations relatives aux rajustements au marché

- a. L'écart salarial pour chaque classification moins toute augmentation résultant d'un rajustement de la grille. Toutefois, les rajustements des sous-groupes GL sont le résultat de l'écart moyen constaté dans l'étude sur la rémunération pour chacun des postes GL.
- b. Études antérieures, autres sources de données et problèmes de recrutement pour chacune des classifications qui n'ont pas été analysées dans la dernière étude sur la rémunération.

Tenez-vous au courant en consultant syndicatifpc.ca/sv